

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
02/02/2022	21/03/2022	2022-5933

1. Intitulé du projet

Aménagement du parking du Pointeau - commune de Saint-Brévin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE SAINT BREVIN LES PINS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MOREZ YANNICK - MAIRE

RCS / SIRET

2 1 4 4 0 1 5 4 9 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages côtiers existants. 41. Aires de stationnement ouvertes au public a) Aires de stationnement (+50p)	11. Conservation du niveau de protection actuel de protection des bords du parking 41. Recréation de 114 places contre 112 existantes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La digue et le port ont été achevés en 1975. Actuellement, le parking du Pointeau sur la commune de Saint-Brévin est constitué d'une plateforme imperméable en enrobé donnant accès à un petit port, à une cale de mise à l'eau et à la plage de l'Océan au sud du parking. Le projet est inclus dans le domaine public portuaire délégué à la commune et le domaine public communal (zonage UP du PLU). Le projet futur (voir chapitre 2 de l'Annexe) consiste à :

- Renaturer le parking en le désimperméabilisant en partie (création de gradins engazonnés, noues récoltant les eaux, aire de jeu, plantation d'arbres) les eaux de pluies seront infiltrées de manière naturelle via les systèmes de noues. Le réseau existant est conservé.
- Restructuration de l'espace public (parking en enrobé ou pavé engazonné) avec la mise en place de 114 places dont 30 pour véhicules équipés de remorques mais pas de vans, ni de camping cars contre 112 actuellement, d'une zone de gréage
- Amélioration des fonctionnalités (accès plus direct à la mer et aux ouvrages portuaires)
- Diversification des équipements (commerciaux en lien avec la mer -location de planches, ... avec des soutènements en bois- et 1 restaurant, des sanitaires publics, équipements légers de type bancs, tables, corbeille, appui-vélo)
- Mise en place d'un éclairage non orienté vers l'océan

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du projet est de renaturer le parking du Pointeau en désimperméabilisant une importante superficie de sa plateforme (environ 57 % - voir chapitre 2.2.2 de l'Annexe) aujourd'hui constituée d'un enrobé (dalle de béton).

L'objectif secondaire du projet est d'améliorer l'ouverture de l'espace public autour du parking du Pointeau actuel. Il permet de développer les activités en contact avec le milieu marin tout en intégrant mieux le parking actuel dans son environnement et en conservant les activités présentes.

Le projet valorise ainsi le site actuel constitué d'une unique dalle de béton.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux est décrit en annexe (Chapitre 2.2 des Annexes). Celui-ci s'oriente sur les opérations suivantes :

- Soutènement en pied de talus
- Rabotage des zones qui seront perméable suivant plan d'aménagement (stationnement et noue)
- Pose des réseaux d'assainissement EU et EP et poste de refoulement EU
- Structures de chaussées
- Mise en œuvre des remblais et talutage
- Pose des bordures, pavage
- Réalisation des fosses d'arbres
- Réalisation des bétons
- Étalement de la terre végétale
- Réalisation des enrobés
- Mobilier urbain et éclairage

La construction du local technique, WC et bungalows commerciaux en lien avec les activités nautiques se fera dans un second temps sous la direction communale. Chaque porteur de projet inscrira ce dernier dans le cadre d'un dossier de concession. Les permis de construire de ces bâtiments sont hors mission aménagement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera constitué d'un parking, de zones piétonnes, d'une aire de jeux avec gradins engazonnés, de lots commerciaux et d'un restaurant.

Il y a un ensablement naturel au niveau de l'accès de la plage au sud. Il a été décidé d'exploiter ce phénomène pour utiliser cette transition douce entre le parking et la plage pour l'accès piéton (sans mur de protection, ni apport, ni extraction de sables).

Entre les années 1982 à 2011 l'augmentation du stock de sédiment entre la base nautique du Pointeau et l'allée de l'Aisne est estimée de 350 000 m³ à 400 000 m³. Cette augmentation entraîne une extension du trait de côte vers la mer. Les évolutions du trait de côte sont présentés en annexe.

Les zones piétonnes seront agrémentées de petits équipements légers pour améliorer le confort et l'usage de tous.

Les matériaux utilisés sur l'accès routier et la zone piétonne seront en pavé à joints engazonnés, enrobé beige gros granulats et en sablé de manière à visuellement bien isoler ces deux zones d'accès au site.

L'accès à la cale de mise à l'eau pour les remorques et au port seront bien intégrés dans l'usage du site (étude des girations, zone de gréage).

Les eaux de ruissellements seront redirigées vers des noues. La gestion de l'eau pluviale sur le site fera l'objet d'un porter à connaissance.

L'éclairage sera constitué de LED à flux horizontal non orienté vers l'océan.

Les secteurs plantés (noues, abords du parking, talus engazonnés) seront constitués d'espèces locales (saule roux, blé d'azur, saule des dunes, troène commun, sureau noir, prunellier, arbousier, oyat, pin maritime, chêne vert, saule marsault).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après le code de l'urbanisme (R.421-19), le projet est soumis à permis d'aménager et de construire. Les permis de construire s'imposeront aux concessionnaires qui seront installés à l'année ainsi qu'au bâti public (local technique / sanitaires).

Après échanges avec la DDTM44, le projet ne semble pas soumis à une autre procédure d'autorisation.

Cependant, une déclaration d'existence du système de gestion pluvial du parking devra être fournie à la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet dont :	1,6 hectares
-Sanitaires publics (non démontables)	35 m ²
-Local de restauration (Lot 1)	150 m ²
-Local d'activité nautique (Lot 2)	50 m ²
-Local d'activité nautique (Lot 3)	100 m ²
-Local d'activité nautique (Lot 4)	100 m ² avec terrasse
-Local d'activité nautique (Lot 5)	100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parking du Pointeau
Saint-Brévin-Les-Pins
44250

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 10' 48 " 27 Lat. 47 ° 13' 56 " 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Saint-Brévin-Les-Pins 44250

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

-

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en partie sur la ZNIEFF de type II 520007296 zone dunaire de Saint-Brévin (seule la bande longeant le Boulevard de l'Océan est concernée). A noter que cette bande est traversée au quotidien par les activités du centre nautique et les flux du parking. Dans le cadre du projet, cette bande dunaire de la ZNIEFF II est maintenue dans son état, et mis en défens derrière les bungalows commerciaux comme indiqué dans le chapitre 3.2 de l'Annexe.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking du Pointeau, à Saint-Brévin-les-pins
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté du 11 juin 2021 - lutte contre tous les bruits et nuisances pouvant être émis sur le territoire de la commune Travaux limités en période estivale
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une portion est du site est concernée par le SPR de Saint-Brévin-les-Pins (voir chapitre 3.4 de l'annexe)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL de la Côte de Jade approuvé par arrêté du préfet en date du 12 février 2019 . Le projet est concerné par le règlement BC (voir chapitre 4.1 de l'annexe) PPR Mouvement de terrain approuvé par arrêté du préfet en date du 12 février 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par la présence d'un site/sols pollués BASOL. Le site (potentiellement) pollué le plus proche est une station essence/garage située à 250 mètres à l'est du parking du Pointeau.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site N2000 (voir chapitre 3.1 de l'annexe). Cependant, il est immédiatement encadré par : - ZPS FR5212014 Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf - ZSC FR5202011 Estuaire de la Loire Nord - ZSC FR5202012 Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des produits de rabotage de l'enrobé existant : 1120 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de GNT/remblai : 2510 m3 dont une partie provenant directement des volume excédentaire
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire écologique hivernal a désigné les dunes grises dégradées comme espace à enjeu modéré. Ces espace seront maintenus en état et donc peu affectés par les travaux . En périphérie des aménagements, des ensemencements d'espèces d'herbacées avec système racinaire profond ou liaisonné de la palette végétale littorale locale (ex. l'oyat) sont prévus pour réhabiliter la légère bande impactée par les travaux. Le projet de renaturation participera à améliorer l'environnement et une partie de l'espace dunaire sera mis en défens pour être protégée du public. (Chapitre 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme évoqué précédemment, le site (dalle de béton et bordure enherbée traversée de temps à autre par les usagers du site) n'est pas fréquenté par les espèces avifaunistiques listées dans les FSD (hormis pour du repos occasionnel au droit du port ou en limite du site vers la mer).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis aux risques de submersion marine. La bordure sud du site est concerné par le zonage BC "bande de choc" côté à Xynthia+60cm (à 4,80 mNGF) du PPRL de la Côte de Jade. Le parking est préservé du risque de submersion en maintenant le muret de protection existant à la côte 6,20 mNGF (Chapitre 6.4 de l'annexe).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : trafic lié à l'amenée de matériaux, restant faible au regard de la surface du projet (1,6 ha). Phase d'exploitation : le projet engendrera potentiellement légèrement plus de trafic en période estivale lié à l'attractivité du site et aux places de parking supplémentaires. Le projet réduit de manière considérable le stationnement sauvage en limitant le nombre de places autorisées. La création d'espaces pour les piétons diminue de fait l'impact des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le site est susceptible de générer des émissions sonores (dans le respect de l'arrêté communal bruit) En phase d'exploitation, le projet sera source de nouveaux bruits avec l'activité de restauration supplémentaire. Les commerces sont la plupart existants sur site et ouverts de 9h à 19h00. Le restaurant sera ouvert de 11h30 à 23h00.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet supprime les grands mâts existants. Seul un éclairage diffus au sol ou intégré au mobilier sera prévu et non orienté vers la mer.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, de la même manière qu'actuellement, la venue de véhicules motorisés engendrera des émissions de CO2 dans l'air. Cependant, la présence de plantation d'arbres et la mise en place de noues plantées amélioreront le bilan carbone du site qui sera moins fréquenté par les véhicules.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les écoulements pluviaux ne sont pas considérés comme des rejets liquides. Ils feront l'objet d'un porter à connaissance.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités de travaux sont susceptibles de générer des déchets. Ceux-ci seront traités. Les activités d'exploitation (restaurant, cale, lots commerciaux) généreront des déchets. Le ramassage des déchets ordures ménagères seffectue de manière organisée dans le local prévu à cet effet (bâtiment local technique sanitaires) une fois par jour en haute saison juillet août et une à trois fois par semaine en basse saison. Aucun container d'ordure ménagère n'est prévu sur l'espace public.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking actuel est visuellement très pauvre (dalle de béton). Le projet vise à la valoriser, ce qui contribuera à réduire fortement l'empreinte visuelle de celui-ci sur le patrimoine architectural. Le projet étant situé dans la ZPPA "Pays de Loire", la DRAC sera saisie de manière à évaluer la nécessité de procéder à des fouilles archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les usages actuels du parking du Pointeau seront conservés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas, à notre connaissance, de projets susceptibles d'engendrer des impacts cumulatifs sur l'environnement avec le projet de renaturation du parking du Pointeau.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Phase travaux (chapitre 5 de l'annexe):

- Tous les produits dangereux (quelque soit leur nature) seront stockés sur des zones étanchéifiées munies d'un système de récupération des eaux envoyées dans des centres agréés à ce genre de produit,
- Tous les rejets en mer (ciment, hydrocarbures, ...) seront interdits, et tous les engins de chantiers seront munis de kits anti-pollution en cas déversement accidentel de substances polluantes,
- Tous les déchets seront récupérés, stockés dans des bennes étanches et envoyés dans des centres agréés,
- Les matériaux utilisés seront compatibles avec l'environnement marin (normés, prise rapide du ciment pour limiter le départ de laitance, coulée réalisée hors des eaux, ...),
- Des boudins filtreurs seront disposés sur les zones d'exutoire pour éviter tout écoulement lié à la phase de réalisation du projet (laitance, ...) pouvant dégrader la qualité de l'eau.

Phase d'exploitation (chapitre 6 de l'annexe) : La renaturation du parking avec l'amélioration de la gestion de l'eau pluviale et désimperméabilisation du site participe à l'amélioration de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures d'évitement et de réduction (voir chapitre 5 et 6 des Annexes) :

- des mesures ER citées en phase travaux,
- de la réalisation d'un porter à connaissance précisant les modalités de gestion du ruissellement pluvial sur le parking,
- de l'amélioration significative du site d'étude (plantations, désimperméabilisation, mise en défens ...),
- des emprises d'aménagement futur restreintes aux zones déjà anthropisées,
- De l'absence d'habitats cibles N2000 et de l'absence d'oiseaux à enjeux Natura 2000 sur le parking.

Nous estimons que le projet peut faire l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexes au cas par cas qui comprend : 1) Plan de situation (Figure 1 page 4) 2) Photographies de la zone d'implantation (Figure 2 page 5) 3) Plan masse du projet (Figure 3 page 6) 4) Plan des abords du projet (Figure 1 page 4) - Expertise écologique - Rapport Final - Renaturation du parking du Pointeau - Jean-François Sérot

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Brévin-les-Pins

le, 17/03/2022

Signature

